Parlement jurassien
Groupe CS-POP+VERTS

Interpellation n° 769

LACI : un soutien politique nécessaire

Lors de la séance de décembre dernier, le Parlement a accepté la résolution 121 intitulée « Non à une révision de l'assurance chômage injuste et synonyme d'exclusion », déposée par notre collègue Pierre-André Comte.

Les orateurs qui se sont succédé à ce sujet à la tribune du Parlement ont dénoncé le caractère antisocial de la révision de la LACI. Depuis, quelques modifications superficielles ont été apportées à ce texte, mais le caractère antisocial demeure. C'est donc naturellement que le référendum a été lancé.

En décembre, en soutenant la résolution, nous avions insisté aussi sur le fait que les conséquences sociales programmées de cette révision se traduiraient par des effets économiques importants pour les cantons, plus particulièrement pour des cantons comme le nôtre qui ressentent la crise plus rapidement et souvent plus fortement de par leur tissu industriel, constitué essentiellement d'entreprises « sous-traitantes ». Le transfert garanti des charges de l'assurance chômage vers l'aide sociale fait que les cantons devront assumer la facture.

On l'a appris récemment, les demandes d'aide sociale ont augmenté dans le Jura de 11,2% en 2009. Les répercussions de la crise se faisaient sentir véritablement alors. Une explosion des cas qui risque fort de s'accentuer en 2010 et les années suivantes, en raison notamment des restrictions annoncées pour plusieurs catégories de chômeurs. Nous avions demandé que le Jura envisage de lancer le référendum avec d'autres cantons pour préserver ses intérêts. Le Gouvernement ne s'était pas prononcé à ce sujet.

Il avait cependant clairement soutenu la résolution en dénonçant les mesures prises à l'encontre des jeunes et des chômeurs les plus âgés. Le Ministre de l'économie avait conclu ainsi « l'assurance chômage a certes besoin d'être assainie, mais pas de cette manière ».

La volonté que le Gouvernement manifeste à assainir les finances cantonales, que nous soutenons sur le principe, que nous combattons parfois dans le détail, impose à notre sens une opposition résolue du Jura à ce transfert de charges important sur les cantons.

Le Jura a aujourd'hui l'opportunité de marquer cette opposition par un geste politique fort, en clair, le Gouvernement est-il prêt à adhérer au comité référendaire contre la révision de la LACI comme l'ont fait, sentant le danger pour leur équilibre financier, les villes de La Chaux-de-Fonds et de Delémont ?

Delémont, le 19 mai 2010

Groupe CS-POP+VERTS
Rémy Meury